

8 décembre 2025

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans sa réponse à la [question parlementaire n°3090 du 22 octobre 2025](#) concernant les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile, le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a expliqué comment les demandeurs de protection internationale sont informés de leurs droits, notamment de leur droit de déposer des doléances ou des réclamations concernant leurs conditions de logement. Il a également fait le point sur le projet pilote de comité de résidents, qui sera initialement mis en œuvre à titre expérimental tout au long de l'année 2026.
- La Direction générale de l'immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) du mois de novembre 2025. En novembre, 132 personnes ont introduit une demande de protection internationale, portant le total à 1 648 demandes pour 2025. Depuis le début de cette année, 1 070 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg, dont 112 personnes en mois de novembre.
- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié une fiche d'information [« Statelessness in the Context of International Protection »](#). Cette publication complète le Rapport sur l'asile 2025 et présente les évolutions relatives aux demandeurs d'asile apatrides, couvrant la période de février 2024 à novembre 2025.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié deux normes opérationnelles afin d'aider les États membres à mettre en œuvre des procédures d'asile équitables et efficaces et à renforcer le régime d'asile européen commun (RAEC):
  - [Operational Standards and Indicators on the Asylum Procedure](#)
  - [Operational Standards and Indicators on Vulnerability-related Aspects in the Asylum Procedure](#)

### Chiffre de la semaine: 540 445

Le salaire médian est le salaire qui divise les salaires en deux moitiés égales : 50 % des salariés gagnent moins que ce montant, et 50 % gagnent plus. Au Luxembourg, au 31 juillet 2025, le salaire horaire médian des salariés affiliés à la Sécurité sociale s'élevait à 25,6 €. Celui des Luxembourgeois était de 34,3 €. Les ressortissants de l'UE (hors Luxembourgeois) bénéficiaient d'un salaire médian de 23,1 €, et les ressortissants de pays tiers de 22,3 €.

Source : IGSS, 31 juillet 2025

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

**Nous contacter :**

Email : [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Linkedin : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn\\_en](https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en)